



Foire aux questions Licences 2025-2026

I - Demande de licence

1. Dois-je fournir un certificat médical* ?

Oui obligatoirement si

- je suis majeur et que le dernier certificat transmis à plus de 3 ans
- je demande un surclassement*

*documents accessibles sur notre site internet : <https://bouguenaisbasket.fr/pre-inscriptions>.

2. Dois-je fournir une photo ?

En cas de renouvellement de licence, d'une mutation ou d'une licence T

- Pas besoin de fournir une photo, celle de la saison passée est conservée (*attention les enfants peuvent beaucoup changer d'une année à l'autre*).
- Vous pouvez en charger une nouvelle dans E-licence (Format : 103 x 133, jpg ou png)

En cas de création de licence

- Vous devrez obligatoirement en fournir une via E-licence (Format : 103 x 133, jpg ou png)

ATTENTION la FFBB refusera toute photo qui ne serait pas identique/proche du format pièce d'identité

3. Je n'ai pas de scanner, puis-je fournir mes justificatifs sur E-licence avec une photo prise de mon smartphone ?

Oui, si les documents sont bien lisibles. Seuls les formats pdf, jpg et png sont acceptés.

4. Dois-je compléter le formulaire de demande de licence papier ?

Non, tout se fait directement via E-licence ([Tutoriel Youtube FFBB](#)).

Seuls quelques cas particuliers devront faire une demande papier. Les licenciés concernés sont contactés par le secrétariat du club.

II - Règlement de la licence et attestation de paiement

5. Je souhaite une attestation de paiement un reçu fiscal, comment puis-je faire ?

Lors du remplissage du formulaire de pré-inscription, si vous avez coché "je souhaite recevoir une attestation de paiement", elle vous sera adressée par mail après la prise en compte de votre règlement.

Idem pour le reçu fiscal en cas de don.

6. Puis-je régler ma licence avec des chèques vacances, chèques sport, etc. ?

Non, seuls les paiements en ligne (Hello Asso), par virement bancaire, chèque, ou espèces seront acceptés. Le Bouguenais Basket n'est pas affilié aux organismes « chèques vacances » et/ou « chèques sports », mais accepte les codes Pass Sport (si dispositif renouvelé par l'Etat)

7. Comment connaître le montant à régler pour ma licence ?

Après avoir compléter ma demande d'inscription et effectuer ma demande sur E-licence, le montant à régler apparaîtra dans Hello Asso (**règlement en ligne à privilégier**) ou sur la facture qui vous sera adressée pour les autres modes de règlement.

Le montant tiendra compte du tarif applicable (voir <https://bouguenaisbasket.fr/pre-inscriptions>), des assurances complémentaires souscrites et des éventuels frais de mutation.